

Le comté de Bourgogne vu par Loys Gollut (1592)

Paul DELSALLE

Pour citer cet article :

<http://www.association-franche-bourgogne.com>

L'histoire de la petite patrie et, plus largement, du patriotisme local, est peu étudiée. Ceux-ci n'ont pas «entraîné autant de débats et d'investigations que n'en ont suscité l'émergence et le développement du sentiment national»¹. Ce qui est vrai pour les provinces du royaume de France, comme le duché de Bourgogne, l'est tout autant pour d'autres territoires voisins, tel le comté de Bourgogne qui correspond approximativement à ce que nous appelons Franche-Comté². A la fin du seizième siècle, Loys Gollut en fut le chantre.

Qui est Loys Gollut ?

Loys Gollut est né à Pesmes, un gros bourg situé sur la rive droite de l'Ognon et qui, au XVI^e siècle, était considéré comme une ville, représentée aux États de la province. On dit sa famille bourgeoise. Sa mère s'appelle Marie Le Fort³. Il commence ses études à Dole (sans doute au collège) puis les interrompt pour voyager à Rome, dans d'autres villes des États italiens puis dans la péninsule ibérique. Il rentre alors à Dole, reprend ses études en s'inscrivant à l'Université pour suivre les cours de droit. Il est reçu avocat⁴.

Toutefois, en 1570, c'est en littérature latine qu'il est nommé professeur à l'Université ; il occupe cette fonction jusqu'à sa mort⁵. Il dirige le «collège de grammaire» en qualité de «principal» de 1570 à 1575⁶. En 1572, il publie une grammaire latine, à Lyon⁷. En 1575, il épouse en secondes noces (on ignore tout des premières) Antonia Vurry, fille d'Etienne Vurry, un ancien maire de Dole⁸. Les années 1575 à 1590 sont consacrées à l'élaboration de son œuvre majeure, que j'évoquerai dans un instant⁹.

En 1589, il publie *Paroles mémorables*¹⁰. En 1591, il est élu vicomte-maieur c'est-à-dire maire de Dole. Il prend donc la succession de son beau-père. Il est réélu à cette charge en 1592 et en 1595. Loys Gollut meurt le 22 octobre de cette année-là, peut-être victime de l'épidémie de dysenterie¹¹.

¹ Bernard Chevalier, «Pays et provinces dans la France monarchique (XIV^e-XVI^e siècles)», dans *Écritures de l'espace social. Mélanges d'histoire médiévale offerts à Monique Bourin*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 65-81.

² On ne peut cependant exclure des études comme celle d'Emile Longin, «La nation comtoise», *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, 1918, p. 200-234.

³ *Mémoires* (cf. *infra*), livre II, chap. XLIX.

⁴ Sur son activité d'avocat, voir Charles Godard «Documents inédits. Plaidoyer de Louis Gollut pour la ville de Gray», *Annales franc-comtoises*, 1889, p. 322-329.

⁵ «Louis Golut», notice dans le *Dictionnaire des lettres françaises, le XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 2001, p. 569 ; Jean-Joseph Pallu, «Notice sur Gollut», *Revue de la Franche-Comté*, 1839-1840, t. 2, p. 113-120 ; Edouard Clerc, «Louis Gollut ou l'histoire en Franche-Comté au XVI^e siècle», *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon*, 1872, p. 21-179, avec de nombreux documents publiés en annexe.

⁶ Cf. le *Programme des études au collège de grammaire à Dole, janvier 1587*, publié par le président Clerc, art. cit., p. 70-71.

⁷ *Gymnasii dolani grammatica lat.*, in *IV libr. Digesta (a Lud. Goluzio)*, Lugduni, P. Roussin, 1572, in 8°.

⁸ *Dictionnaire biographique de la Haute-Saône*, Vesoul, S.A.L.S.A., 2005, t. 1, p. 379.

⁹ *Dictionnaire des lettres françaises, le XVI^e siècle*, *op. cit.*, p. 569. On a écrit que son œuvre était terminée en 1588 ; or, à la page 250, il inscrit lui-même ceci : «pour le jourd'huy en l'année 1590». L'élaboration a donc été encore plus longue qu'on ne le pensait.

¹⁰ André Janier, «Un ouvrage méconnu : *Les Paroles mémorables* de Louis Gollut (Dole, 1589)», dans *Mélanges sur la littérature de la Renaissance à la mémoire de V.-L. Saunier*, Genève, Droz, 1984, p. 663-679.

¹¹ Paul Delsalle, *L'Invasion de la Franche-Comté par Henri IV*, Besançon, Cêtre, 2010, p. 192-197 ; nouvelle édition revue et complétée, 2012.

Les *Mémoires historiques* de Loys Gollut

L'œuvre majeure de Loys Gollut, préparée pendant quinze ans et publiée en 1592, a pour titre *Mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*. Les Séquanes étaient le nom du peuple gaulois habitant l'actuelle Franche-Comté.

L'ouvrage de Loys Gollut forme un monument. L'édition la plus récente, celle de 1978 (chez Horvath), qui est un reprint de celle de 1846 parue à Arbois (Javel imp.) se répartit en deux gros volumes. Le tome 1 comprend huit cent trente-huit colonnes imprimées et le tome 2 accueille les colonnes 839 à 2059, soit au total mille vingt-neuf pages ayant chacune une soixantaine de lignes, très denses, les caractères ayant moins de deux millimètres de hauteur.

Ces *Mémoires historiques* constituent une des premières monographies de province. Parmi les plus anciennes, on pourrait mentionner celles concernant l'Aquitaine (1524) par Jean Bouchet, l'Anjou et le Maine (1529) par Jean de Bourdigné, Paris (1532) par Du Brevil et Corrozet, la Savoie (1552) par Paradin et Champier, Bordeaux (1565) par Élie Vinet, la Bourgogne (1573) par Paradin aussi, la Bretagne (1582 puis 1588) par Bertrand d'Argentré. Il semble donc bien que les *Mémoires* de Gollut soient l'une des ces très rares histoires de provinces écrites et publiées au cours du XVI^e siècle¹².

Par ses études, Loys Gollut maîtrise l'art de l'éloge et de l'*ekphrasis* c'est-à-dire la description, dont les règles ont été fixées à la fin de l'Antiquité¹³.

La patrie de Gollut

Dès son introduction (qui est une épître adressée aux représentants des trois ordres aux États du comté de Bourgogne¹⁴), Gollut emploie le mot: «La Franche-Comté, leur patrie».

Il désigne des auteurs anciens ou contemporains (Matthieu, Nicod, Paradin, Du Pinet, Duret de Casenat, Rodet, Chifflet, Demongenot, Millet, Vetus) sous le terme «compatriotes». Notons au passage qu'il n'évoque pas parmi ces «hommes doctes» Gilbert Cousin, qui devait sentir le soufre protestant. Il se borne à le citer dans sa liste des auteurs utilisés, sous son nom latinisé: *Cognatus Nozerenus*¹⁵. Ailleurs, Gollut utilise aussi le terme «patrie» pour désigner sa ville natale: «auprès de Pesmes, ma douce patrie»¹⁶. Des contemporains procèdent de la même façon: François Perrin se dit «Autunois». L'identification ne se fait pas forcément au lieu natal, parfois au lieu de vie ou de travail. À la même période, le démonologue Henry Boguet se disait «Dolanois» bien qu'il soit né à Pierrecourt¹⁷. Gollut fait aussi usage du mot pour d'autres localités: «à ceste ville [Dole], comme à une mienne seconde patrie»¹⁸, ou encore: «à une patrie de Marie Le Fort, ma mère»¹⁹.

La patrie, au sens propre, c'est la maison du père. Gollut, tout naturellement, retrace l'histoire des comtes de Bourgogne, sans hésiter à remonter jusqu'aux Celtes et aux Séquanes. L'essentiel du livre est constitué par la généalogie des rois de Bourgogne et surtout des comtes et des ducs de Bourgogne. La patrie est incarnée par les hommes illustres auxquels les élites civiles et ecclésiastiques sont très attachées. L'attachement à la dynastie bourguignonne souligne ce lien très fort qui unit l'auteur et ses lecteurs à la constitution de leur patrie. Gollut retrace en détail toute l'histoire des souverains du comté à l'époque médiévale et jusqu'au règne de Charles de Habsbourg, alias Charles Quint.

Le terme de patrie est alors fréquemment utilisé. Il apparaît souvent dans les dossiers administratifs et les actes de justice. De La Baume évoque ainsi «le bien commun de notre patrie»²⁰. Lorsqu'un homme qui a été banni du comté souhaite rentrer au pays, il utilise le mot patrie. Ayant tué

¹² *Histoire de la France littéraire*, Paris, P.U.F., p. 419-434.

¹³ Voir Laurent Pernot, *La Rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, Paris, Institut d'Etudes Augustiniennes, 1993; *Id.*, *Eloges grecs de Rome*, Paris, Les Belles Lettres, 1997.

¹⁴ *Mémoires*, *op. cit.*, p. XXI-XXIV.

¹⁵ *Mémoires*, *op. cit.*, p. XXX-XXXII.

¹⁶ *Mémoires*, *op. cit.*, chap. V.

¹⁷ Henry Boguet, *Discours des sorciers*, Lyon, Rigaud, MDCX.

¹⁸ *Mémoires*, *op. cit.*, livre II, chap. XLIX, col. 251.

¹⁹ *Mémoires*, *op. cit.*, livre II, chap. XLIX, col. 251.

²⁰ Arch. dép. Doubs : 2 B 3348.

Claude Dalphin, Laurent Monot avait pris refuge à l'étranger. Il exprima ensuite le désir de «retourner en sa maison et patrie»²¹.

La patrie de Loys Gollut porte un nom et se distingue par un symbole de ralliement. Le nom, c'est la Bourgogne et les habitants s'appellent les Bourguignons, et même en plaisantant les Bourguignons salés, car la province produit du sel. On pourrait les confondre avec les habitants du duché de Bourgogne, sujets du roi de France, que l'on dénomme indifféremment Bourguignons ou Duchois. Heureusement, dit Gollut, l'écharpe et la croix de Saint-André permettent de distinguer les Comtois. Écoutons Gollut: «Quant à ce nom des Bourguignons, il est demeuré aux duchois et comtois, combien que l'escharpe et la croix bourgognone rouge n'hat esté retenüe sinon par ces derniers»²². L'écharpe des Comtois est rouge, comme celle des Habsbourg; elle se distingue bien du panache blanc du roi de France²³.

Gollut inscrit son histoire dans le temps présent. Il ne se borne pas à raconter et à énumérer les titulaires de telle ou telle fonction; il enrichit ses chapitres par la mise à jour de la liste des officiers et des conseillers. C'est ainsi que le chapitre XXIV du livre XIII, consacré au grand conseil de Malines, donne un véritable annuaire des conseillers. Le dernier président Jean Van der Burch y est présenté comme un «personnage de grande vertu, douceur et sçavoir»²⁴. De la même façon, Gollut donne les titulaires de la Toison d'or ou encore les confrères de Saint-Georges c'est-à-dire les principaux chevaliers comtois. Dans le même ordre d'idée, il fournit la liste mise à jour des gouverneurs, des baillis (de chaque bailliage), des parlementaires, des professeurs à l'Université de Dole, etc.

Pour Gollut, ce qui singularise sa petite patrie comtoise c'est la franchise, qu'il place au plus haut niveau. Il imagine la Comté exempte de toute souveraineté étrangère, il soutient que la province est affranchie de toute imposition non librement consentie. On sait aujourd'hui qu'il s'agit là d'une illusion, que la comté était étroitement gouvernée depuis les Pays-Bas et que son parlement n'était qu'une chambre d'enregistrement des décisions prises à Bruxelles²⁵.

Mais peu importe, sa Comté, sa patrie, a toutes les qualités. C'est un «païs bien doré comme le Péru, emperlé comme l'Indie, enviné comme la Candie, bien monté comme l'Hespagne, bien trafiqué comme le Païs Bas, bien mignardé²⁶ comme l'Italie, bien engrenné²⁷ comme la Gaule, mais havoir le tiltre de franchise et naïfve liberté, cela montre quelque chose de plus grand et qui surpasse la condition du corps».

Décrire la petite patrie

Gollut se veut autant géographe qu'historien; il prend soin de présenter le pays dont il raconte l'histoire. Aux yeux de Loys Gollut, il est important de décrire: «ceux qui veulent mettre en mémoire quelque chose de la Republique séquanoise, doibvent avant toute chose descrire le païs». Il nous offre donc une description détaillée de sa patrie, ses ressources, ses commodités naturelles, son économie.

Sa description adopte plusieurs approches. Elle est d'abord fonction des subdivisions administratives, les bailliages et accessoirement les vicomtés; ensuite selon l'altitude, en distinguant la campagne (le bas pays) et la montagne; puis selon les rivières, la Saône, l'Ognon, le Doubs, la Loue et l'Ain (tels les fleuves du Paradis dans la Bible); et enfin en fonction du «chemin romain» reliant Dole, Besançon et Montbéliard, itinéraire antique qui n'existe que dans son imagination. Gollut ne craint pas les exagérations. Il annonce ainsi mille sept cents paroisses (il n'y en a pas la moitié), quatre mille sept cents villes, villages et châteaux (on croirait lire Rabelais). En ce qui concerne la population, il l'estime à cent soixante-dix milles feux (au chapitre VII) puis à deux cent quatre-vingt-dix milles (au

²¹ Arch. dép. Nord : B 1812.

²² *Mémoires, op. cit.*, livre I, chap. I, col. 4.

²³ Voir Paul Delsalle, *Crimes et châtiments en Franche-Comté au temps de Ravallac*, tome 2 : *L'écharpe rouge*, (à paraître).

²⁴ *Mémoires, op. cit.*, livre XIII, chap. XXIV, col. 1429.

²⁵ Voir *La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas, XIII^e-XVIII^e siècles. Tome 1 : Aspects politiques, diplomatiques, religieux et artistiques*, Actes du colloque de Vesoul et Tournai publiés par Laurence Delobette et Paul Delsalle, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2009.

²⁶ *mignardé* : caressé, traité avec délicatesse.

²⁷ *engrenné* : riche en céréales.

chapitre XXXV), alors qu'il y en a guère plus de quatre-vingt-trois milles probablement²⁸. Gollut énumère les abbayes, les prieurés, les chapitres, les commanderies, etc.

L'attachement à la patrie n'implique pas l'aveuglement. Gollut fait preuve de discernement et d'esprit critique. En évoquant les commodités naturelles, il rappelle que «la Bourgogne séquanoise franche» est éloignée de la mer et dépourvue de fleuve navigable²⁹, donc moins favorable que ses voisins pour le négoce et la richesse, et par conséquent moins convoitée qu'eux. La province, avoue-t-il, apporterait au prince qui voudrait s'en emparer «plus de domaige certain que de commodité assurée»³⁰. Avis au roi de France, s'il était tenté d'envahir la patrie. Gollut insiste : «nostre Bourgogne [...] n'est riche; elle n'est de grand revenu; elle n'est propre aux trafiques». Mais il reconnaît que ses places «sont très fortes et bien munies», qu'elle est «forni très populeusement d'hommes bons à la guerre». La province peut être «le magasin de l'univers», en tout cas un pays «fort fertile».

Elle a de grandes commodités en terres arables, pâturages, bois et vignoble. Chaque partie de la province a ses ressources abondantes. La montagne dispose de ressources minières mais aussi du bétail, du gibier, de la venaison, des poissons des rivières, des bois; les campagnes, quant à elles, ont des terres céréalières et des vignobles. Loys Gollut fait l'éloge du cheval comtois, montrant toutes les qualités qu'il procure pour les arquebusiers, les lanciers et les paysans³¹.

Après avoir présenté les crus produits dans les terroirs de vigne, de Poligny à Vesoul, d'Arbois à Besançon, Loys Gollut souligne l'ampleur des bois et des forêts «pour la multitude desquels nos voisins coutumièrement se moquent». Il dit que ces massifs présentent, outre leur intérêt propre, l'avantage de servir de cachette en cas d'agression ennemie. Il regrette d'autant plus la cupidité des maîtres de forge qui n'hésitent pas à défricher n'importe où, même en montagne, ce qui provoque, observe-t-il avec pertinence, une érosion dommageable³². Ainsi Loys Gollut décrit-il précisément les paysages. En revanche, il ne fait pas la moindre allusion à l'habitat, aux maisons.

La patrie, c'est aussi l'air qu'on respire. Loys Gollut distingue la «serenité et bonté de l'aër» qui expliqueraient que «les corps sont allegres et dispots au possible, forts et robustes à merveille». Et il ajoute : «et qui se passeroient facilement des aides de mediciens, si la sobriété estoit plus grande qu'elle n'est»³³.

Bien évidemment, le meilleur air est celui de Pesmes. Il est reconnu «comme fort subtil». Pour ne pas avoir l'air chauvin, Gollut distingue également l'air d'Orgelet, «ville de la frontière de la montagne». Si, au soleil couchant, vous sortez d'un bon banquet, dit-il, et que vous allez à la promenade en ce lieu «l'appetit vous serat revenu deans demie heure»³⁴.

L'air est très bon aussi à Dole, la ville d'adoption de notre écrivain: «la ville est douée d'un air très bon, qui la garantit de plusieurs maladies qui luy pourraient plus facilement advenir pour raison de la grande multitude du peuple de toute sorte qui y réside, fréquente et arrive de toutes pars». Ce qui n'empêche pas l'épidémie de 1595 d'emporter Loys Gollut au tombeau ...

Les hommes aussi font la patrie, pas seulement les hommes illustres, mais les hommes et les femmes qui peuplent le terroir, qui y travaillent. A dire vrai, il n'a pas un mot pour les paysans. En revanche, il nous gratifie de détails sur les ouvriers et surtout les ouvrières des salines de Salins³⁵. Plus généralement, il expose le caractère des Comtois: «Les homes du païs hont naturellement l'esprit bon, constant et arrêté; le jugement ferme et asseuré; la volonté loiale, socieuse et alaigne»³⁶.

²⁸ Sur la base de 415000 habitants en 1614, avec cinq personnes par feu en moyenne.

²⁹ Il corrige un peu plus loin : «sauf un bien peu de la navigation de la Saône».

³⁰ *Mémoires, op. cit.*, livre II, chap. XV, col. 120.

³¹ *Mémoires, op. cit.*, livre II, chap. XX, col. 128-129.

³² *Mémoires, op. cit.*, livre II, chap. XXVIII, col. 125 et 126; sur ce phénomène, voir Paul Delsalle, «Les forêts de Franche-Comté à travers les plus anciennes représentations iconographiques (1562-1621)», dans *Colloque Forêt et paysage*, Groupe d'histoire des forêts françaises, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 175-184.

³³ *Mémoires, op. cit.*, livre II, chap. XXII, col. 136.

³⁴ *Mémoires, op. cit.*, livre II, chap. XXII, col. 135.

³⁵ *Mémoires, op. cit.*, livre II, chap. XXXI, col. 178 ; Paul Delsalle et Laurence Delobette, «Les "charges" et les "offices" des ouvrières spécialisées des salines de Salins, XV^e-XVIII^e siècles», *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romans*, 63 (2006), p. 115-140.

³⁶ *Mémoires, op. cit.*, livre II, chap. XXXIV, col. 183 ; «alaigne», qu'on peut rapprocher du verbe «alaigner», rendre léger, vif.

Après la vaillance des gens de guerre, Gollut insiste sur la longévité des hommes dans un langage fleuri et alambiqué: «Nous avons ainsi plusieurs autres lieux, afin que je ne dise de tous, et principalement en la montagne, où les délicatesses ne sont pas si grandes qu'elles sont en nos plaines, et par conséquent, les excès et violences faites à nature mieux retranchées, qui peuvent se parangoner [comparer] au meilleur et plus tempéré air que l'on puisse trouver. Aussi tout coutumièrement, l'on y trouve les vieillards de six et sept vingt [soit cent ving, cent quarante] ans qui travaillent encore, et montrent une vieillesse verte, forte et robuste, sans vices et incommodités de gottes [goutte] et d'autres telles infirmités qui accompagnent les vieillards jusques au tombeau». Et il ajoute: «Et ce qui est le plus admirable, c'est que la plupart de ces vieillards, sont pères de quatrième et cinquième lignée, et qui ont en leur vert âge été si fort que de lever en haut, sans appui et sans aide que leurs bras, soutenir un quart de quehue de vin [soit une bonne centaine de litres] et en celui-ci boire à l'aide par le bondon [bouchon en bois d'un tonneau]»³⁷.

La ville, patrie par excellence

Pour Loys Gollut, l'évocation de sa petite patrie passe par la description des villes, du moins des trois principales : Besançon, Salins, Dole.

Besançon n'appartient pas au comté de Bourgogne mais elle en est la métropole religieuse. Gollut présente donc cette ville, la plus vaste et la plus peuplée de la région. A deux reprises, il déplore l'absence de grandes places publiques dans cette «si grande cité». Il raconte ensuite toute l'histoire des archevêques³⁸. Les pages consacrées à Besançon déplurent fortement aux gouverneurs de cette ville. Gollut affirmait que les Bisontins avaient longtemps été des mainmortables, ce qui fut considéré comme une insulte. Gollut ajoutait que la cité impériale ne pouvait aucunement prétendre au titre de chef-lieu de la province, en raison de ce statut particulier. L'ouvrage de Gollut y fut prohibé dès 1593. Notre auteur, surnommé «Loys Goulut» (*sic* !) y fut qualifié de «pédant accoutumé d'enseigner de petits enfants au collège de Dole»³⁹.

Salins fait l'objet d'une présentation beaucoup plus fournie: son paysage environnant, les édifices, les fortifications, mais surtout les salines décrites avec un luxe de détails, ce qui en fait, pour les historiens, un document de première importance. Il faut dire que Loys Gollut a obtenu le privilège de pouvoir les visiter⁴⁰.

Enfin, Dole. Gollut décrit le chef-lieu de la province, où il demeure, avec force détails d'autant plus qu'il présente auparavant les principales institutions qui y ont leur siège: le parlement, l'université et la chambre des comptes⁴¹.

On ne peut que déplorer l'élimination d'informations précieuses rassemblées par Loys Gollut en vue d'une nouvelle édition, mais supprimées par Charles Duvernoy dans l'édition de 1846: «Toute la fin de ce livre a été l'objet de notes longues et nombreuses faites par l'auteur, et restées manuscrites, sur la disposition des rues et des maisons de la ville de Dole, sur les fortifications de cette ville et sur les améliorations dont elles sont susceptibles. Il rapporte sur ce dernier point un devis très détaillé, écrit en italien. Ces notes n'offrant pas un intérêt historique réel, nous les avons négligées»⁴² !

À coup sûr, Gollut valorise sa ville d'adoption, la «capitale du païs». Il admet qu'il a «une particulière obligation à ceste ville», dont il va bientôt devenir le maire, ce qui explique ses propos élogieux, prétendant toutefois qu'il n'écrira «aucune chose par affection transportée, mais pour la vérité»⁴³. Il insiste sur la générosité de son terroir «en plaines et collines, qui, pour raison des bleds, vignes, bois, rivières, pasturages et perrières [carrières de pierres] et meilleures de tous le païs; et si vous adjoustez son voisinage, vous le treuverés le plus riche et commode de tout le comté». On

³⁷ *Mémoires, op. cit.*, livre II, chap. XXII, col. 135-136.

³⁸ *Mémoires, op. cit.*, livre I, chap. XXIV (la cité), XXV et XXVI (les archevêques).

³⁹ E. Bousson de Mairet, *Notice biographique et littéraire sur Gollut*, dans *Mémoires, op. cit.*, p. XII.

⁴⁰ *Mémoires, op. cit.*, livre II, chap. XXIII à XXXII.

⁴¹ *Mémoires, op. cit.*, livre II, chap. XLIII à XLIX.

⁴² *Mémoires, op. cit.*, livre II, chap. XLIX.

⁴³ *Mémoires, op. cit.*, livre II, chap. XLIX.

pourrait croire que Gollut se laisse emporter ; en fait, il se conforme aux catégories rhétoriques de l'éloge.

Notre écrivain tente de montrer l'antiquité romaine de la ville, se lançant dans des conjectures aussi généreuses que fantaisistes. Il imagine l'ampleur de la ville à l'époque des Romains. Gollut est plus convaincant dans son exposé sur le château et les fortifications, mais son patriotisme reprend le dessus lorsqu'il veut démontrer que Dole est au milieu de la Franche-Comté alors qu'elle est frontalière. Il explique que ce ne sont pas les paysages et les terroirs qui comptent (autrement dit, pas la géographie) mais les hommes et les villes. Or, dit-il, c'est Dole qui a le plus de villes à proximité, surtout comparé à Besançon (cf. la carte). Pour répartir les localités les plus proches de chacune des deux villes, il fait preuve d'une mauvaise foi évidente: «et si il y en hat quelques-unes qui semblent équi-distantes, toutefois la commodité du chemin fait qu'elles sont tenues pour plus voisines de Dole que des autres»⁴⁴.

Dole a «le plus beau pont et la plus belle tour, qui est l'une de celles du viel chasteau et celle qui, au couchant, flanquoit la grande; la plus abondante assiète, la plus belle ecclise, le plus beau clocher [il n'y a qu'une seule église paroissiale en effet], les plus belles hasles, la plus belle jeunesse lettrée, le plus grand et beau nombre de gens doctes qui soit au païs, et en fin, la plus belle et unie concorde que, entre les citoïens, l'on puisse désirer». Etonnez-vous, après une telle profession de foi, que Gollut ait été élu maire de Dole !

La patrie et l'étranger

La mise en valeur du sentiment patriotique, à travers cette description, implique-t-elle, pour Gollut, une certaine animosité pour l'étranger? La question mérite d'être posée car «les haines restent profondes [...] entre Français et Bourguignons» à la fin du Moyen Âge⁴⁵. Comme chacun sait, les Bourguignons du duché sont devenus sujets du roi de France tandis que les Bourguignons du comté appartiennent aux Habsbourg.

L'historien espagnol Francisco Elias de Tejada a présenté naguère Loys Gollut comme «le plus grand écrivain politique du siècle», du seizième siècle⁴⁶. La thèse d'Elias ne tient pas la route, elle ne repose que sur des déformations du texte de Gollut, des contre-vérités. Par exemple, Gollut démontrerait que les Séquanais n'avaient rien de commun avec les Gaulois situés à l'ouest ; or, Gollut dit bien (p. 90) que les Bourguignons sont des Gaulois.

Toute la démonstration d'Elias vise à montrer que Gollut oppose les caractères originaux comtois à ceux de la France voisine. Par exemple, la conversion des Burgondes est bien antérieure à celle des Francs de Clovis, elle corrobore donc la primogéniture catholique des Comtois, bien éloignée des hérésies qui caractérisent le royaume français voisin et rival jusqu'à l'époque de Gollut.

Elias de Tejada tente de nous convaincre que Gollut présente la Franche-Comté comme une partie des Espagne. En réalité, Gollut ne dit pas cela. Dans son œuvre, les souverains espagnols sont mentionnés mais uniquement parce qu'ils sont *aussi* comte de Bourgogne. Contrairement aux affirmations d'Elias de Tejada, Gollut ne présente pas sa petite patrie comme une province espagnole, pas davantage «hispanique»⁴⁷. S'il s'adresse «au roy, monarque des Hespagnes et des Indes», c'est tout simplement parce que Philippe II est aussi comte de Bourgogne et, à ce titre, souverain de la Franche-Comté. A ce sujet, Gollut utilise une expression fort singulière et bien adaptée : la «Franche-Bourgogne»⁴⁸.

Enfin, et là encore contrairement aux allégations et aux assertions d'Elias de Tejada, Loys Gollut n'a pas de haine envers la France, bien au contraire. N'écrit-il pas ceci : «que le mot Franche-Comté en soit venu, nom le plus beau, avec celuy de France, que region aucune hait porté»⁴⁹?

⁴⁴ *Mémoires, op. cit.*, livre II, chap. XLIX, col. 269

⁴⁵ Bernard Guenée, *Politique et histoire au Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981, p. 57.

⁴⁶ Francisco Elias de Tejada, *La Franche-Comté hispanique*, Vaux-sur-Poligny, chez Jacques Bongain [le traducteur], 1977, p. 54-61.

⁴⁷ Elias de Tejada prétend que «la Franche-Comté fut hispanique mais pas espagnole; partie des Espagnes, mais pas l'Espagne», *La Franche-Comté hispanique, op. cit.*, p. 228.

⁴⁸ *Mémoires, op. cit.*, p. XVIII.

⁴⁹ *Mémoires, op. cit.*, livre VI, chap. VI, p. 465.

En conclusion, retenons trois points. Depuis l'épopée johannique, le patriotisme est trop souvent associé à la nation, à l'État ; l'éloquence de Loys Gollut nous rappelle qu'il faut le lier au pays natal, à la province, à la ville⁵⁰. Deuxièmement, il serait tentant de comparer la description donnée par Gollut et celle de Gilbert Cousin, parue un demi-siècle plus tôt⁵¹. Pourtant, toute comparaison serait faussée tant les deux œuvres s'opposent. Gollut offre un texte beaucoup plus développé, précis, presque exhaustif. On ne peut donc pas comparer deux exposés aussi différents, l'un rapide, enlevé, sec ; l'autre imagé, piquant. Enfin, la Franche-Comté de Gollut qui transparaît ici est embellie, magnifiée. Elle apparaît copieuse, plantureuse, heureuse. Sous Philippe II et non pas sous Charles Quint, comme le croyait Lucien Febvre, la province connaît son «âge d'or». L'auteur ne manque pas de clairvoyance mais l'exposé sur sa patrie l'aveugle parfois. Il se laisse emporter, mais peut-on en vouloir à cet écrivain de la Renaissance comtoise d'aimer à ce point sa petite patrie ?

Pour citer cet article :

<http://www.association-franche-bourgogne.com>

⁵⁰ Alain Rey, *Dictionnaire culturel en langue française*, Le Robert, 2005, tome 3, p. 1450-1456.

⁵¹ *Brevis ac dilucida superioris burgundiae quae Comitatus nomine censetur descriptio, per Gilbertum cognatum Nozerenum*, [Bâle], 1552 ; rééd. 1562 ; traduit sous le titre : *La Franche-Comté au milieu du XVI^e siècle, ou description de la Haute-Bourgogne connue sous le nom de Comté*, par Gilbert Cousin de Nozeroy, par Emile Monnot, Lons-le-Saunier, 1907.